

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29-06-21

Dossier complet le :

29-06-21

N° d'enregistrement :

2021-11291

#### 1. Intitulé du projet

PROTECTIONS CONTRE LES EFFETS HYDRODYNAMIQUES DE LA HOULE - POINTE DE LA FUMÉE - FOURAS (17)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Charente-Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Dominique Bussereau - Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

RCS / SIRET

2	2	1	7	0	0	0	1	6	0	0	7	3	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Administration publique générale

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11-Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.	Le projet s'inscrit dans le cas suivant : a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction notamment de digues,, de môles, de jetées, d'enrochements, d'ouvrages de défense contre la mer et d'aménagements côtiers constituant un système d'endiguement.
12-Récupération de territoire sur la mer	Tous travaux de récupération de territoires sur la mer.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les principes de protection retenus sont les suivants :

- Protéger les zones à forte densité d'habitations par la mise à niveau ou la création d'ouvrages de protection afin de réduire les efforts hydrodynamiques sur les constructions, à des valeurs inférieures à 2 500 N/ml, en cas d'exposition à de fortes houles.
- Protéger les voies de communications principales par le confortement des ouvrages de protection existants.
- Conserver les protections naturelles existantes en l'état (plages et cordons dunaires), en évitant la création d'aménagements durs risquant de provoquer une érosion avérée future et de fragiliser le trait de côte.



#### 4.2 Objectifs du projet

Les orientations retenues, en corrélation avec les principes de protection précités, sont les suivantes :

- Protection de la partie Sud du quartier du 11 Novembre, où l'on dénombre une concentration de 7 habitations directement exposées.
- Protection de la partie Sud du Quartier du Tourillon, où l'on dénombre une concentration de 29 habitations directement exposées.
- Protection de la RD 937 (Boulevard de La Fumée) au niveau des deux étranglements présents entre les quartiers du 11 Novembre et du Tourillon, et entre le quartier du Tourillon et la Pointe de La Fumée, où la voirie est particulièrement vulnérable du fait de son exposition.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à un an et demi, deux ans suivant les conditions de réalisation.

Quartier du Tourillon : Cet aménagement s'étend depuis le Boulevard de la Fumée sur 545 mètres linéaires. Il s'agit d'un talus brise-lames en enrochements avec une piste d'entretien implantée en arrière.

Bassin de stockage : Cet aménagement consiste à créer un bassin de stockage d'eau de mer pour une exploitation ostréicole touchée par l'emprise du projet. Le bassin existant aura été détruit lors des travaux préparatoires. L'opération consiste donc à restituer la capacité de stockage existante dans une nouvelle configuration de bassin.

Escaliers d'accès à l'estran : Ces aménagements consistent à créer des accès piétons à l'estran depuis la piste d'entretien. Il s'agit de 2 escaliers en béton d'une largeur de 1.00 m, implantés à intervalles réguliers et répartis sur le linéaire de l'ouvrage

Accès à la passerelle du carrelet : Cet aménagement consiste à maintenir l'accès et l'usage du carrelet de pêche présent dans l'emprise du projet. (dépose de l'escalier avant chantier puis remis en place en fin de chantier avec adaptation)

Nord du quartier du 11 novembre : Cet aménagement s'étend depuis l'extrémité Sud du secteur sur 170 mètres linéaires. Il s'agit d'un talus brise-lames en enrochements avec une piste d'entretien implantée en arrière.

Murs de soutènement du Boulevard de la Fumée : L'aménagement consiste à restaurer les parements de deux murs de soutènement existants de la voirie du boulevard de la Fumée sur un linéaire cumulé de 210 mètres et une surface cumulée de 850 mètres carrés de murs verticaux

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces différents travaux permettront :

- une amélioration des conditions de protection contre le phénomène hydrodynamique de la houle sur les constructions existantes.
- une protection des voies de communications principales.
- une pérennisation des ouvrages de protection qui seront entretenus.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au regard de la loi sur l'eau : rubrique 4.1.2.0 régime d'autorisation (montant travaux supérieur à 1.9M euros).

Au regard des sites Natura 2000 : un dossier d'évaluation des incidences.

Au regard des sites inscrits et classés : une demande d'autorisation spéciale au titre de l'art. L341-10 du CE.

En fonction des conclusions de l'analyse croisant la présence d'espèces et/ou d'habitats protégés avec les impacts de l'opération, une demande de dérogation "espèces protégées" pourra s'avérer nécessaire.

Demande d'utilisation du DPM au titre de l'article L2124-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Protection frontale (quartier du 11 Novembre)	- 170 ml
Protection frontale (quartier du Tourillon)	- 545 ml
Restauration/rejointoiement des deux murs de soutènement existants (Boulevard de la Fumée)	- 210 ml / 850 m <sup>2</sup> de parois verticales

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Pointe de la Fumée

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 06' 35 "O Lat. 46° 00' 04 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Fouras

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : 540007609
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Littoral de la commune de Fouras
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en bordure du PNM Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (FR9100007)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fort de l'Eguille et la Villa de la Jetée sont deux monuments historiques dont le périmètre de protection de 500 m affecté interfère avec la zone de projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN a été approuvé par arrêté préfectoral n°18-1561 le 30 juillet 2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR5400429 Marais de Rochefort ZPS FR5410013 Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SC109 Site Classé Estuaire de la Charente

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un talus en enrochements granitiques est prévue, en provenance de carrières agréées.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effets interviendront essentiellement en phase chantier et sur le milieu maritime. Ils seront donc temporaires et probablement de faible intensité. - dérangement pour l'avifaune qui fréquente l'aire d'étude
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences attendues sont évaluées comme mineures et temporaires (période de travaux essentiellement) sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation des deux zones natura 2000.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences attendues sont évaluées comme mineures et temporaires (période de travaux essentiellement) sur les usages ou qualités écologiques du PNM estuaire de la Gironde et mer des Pertuis.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est inscrite en partie sur le DPM
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport routier des matériaux, engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Trafic routier et circulation des engins sur l'emprise de travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Circulation des engins de chantier
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz d'échappement des engins de chantier pendant la durée des travaux
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf déversement accidentel de produits liés à l'entretien des engins de chantier
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement très faible quantité de déchets non dangereux en fin de chantier et retirés du site à l'issue des travaux



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volonté d'intégration du projet dans le cadre paysager, un cahier de prescriptions architecturales sera intégré à la conception finale du projet et des échanges préalables avec ABF et inspecteur des Sites sont prévus.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant le chantier destruction d'un bassin de stockage d'eau de mer pour une exploitation ostréicole. Le bassin existant aura été détruit lors des travaux préparatoires. L'opération consiste donc à restituer la capacité de stockage existante dans une nouvelle configuration de bassin.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet pourraient être cumulées avec le projet de requalification de la pointe de la Fumée sur une période assez restreinte. En effet, la durée de chantier de protection contre les effets hydrodynamique est estimée à un an et demi, deux ans. Le projet de requalification est programmé sur quasiment 10 ans. Par conséquent les incidences seraient cumulées uniquement sur les 2 premières années de chantier au maximum.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase travaux : incidence sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Cependant toutes les mesures seront prises pour éviter et réduire au maximum les incidences sur le milieu naturel ou la santé humaine :

\*Prévention des nuisances sonores (respects des limitations prévues par la réglementation), prévention de la pollution de l'air, de l'eau et des milieux naturels (respect de la réglementation, choix du parc et entretien des engins et véhicules, définition préalable des zones potentielles de stockage pendant la phase travaux, en dehors des secteurs d'enjeu écologique )

\* Choix d'une période de travaux favorable pour les espèces susceptibles d'être perturbées par le projet

\* Balisage du chantier (clôtures temporaires) et information au public. Balisage des zones d'enjeux écologique.

\* Information aux ouvriers sur les enjeux écologiques et autres secteurs éventuels.

En phase exploitation , il n'y aura pas d'incidences notables, le projet permettra d'améliorer la situation actuelle vis-à-vis du risque de submersion marine et plus particulièrement aux sollicitations hydrodynamiques de la houle sur le site.

Incidence sur le site classé, des mesures seront prises dans le cadre de la demande d'autorisation spéciale "site classé".

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubrique 4.1.2.0) qui permettra d'aborder les incidences et les mesures liées à la préservation de la qualité des eaux. Ce dossier comprendra également une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 présents dans le périmètre du projet.

Le projet au regard de ces caractéristiques (incidences en phase chantier principalement) n'a pas d'incidences notables supplémentaires sur l'environnement. De plus, il permet d'améliorer la situation actuelle vis-à-vis des usages.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Rochefort

le,

28/06/21

Signature

  
Le Directeur  
de la Mer et du Littoral  
Guillaume METAYER

5 photographies datées de la zone  
d'implantation du projet



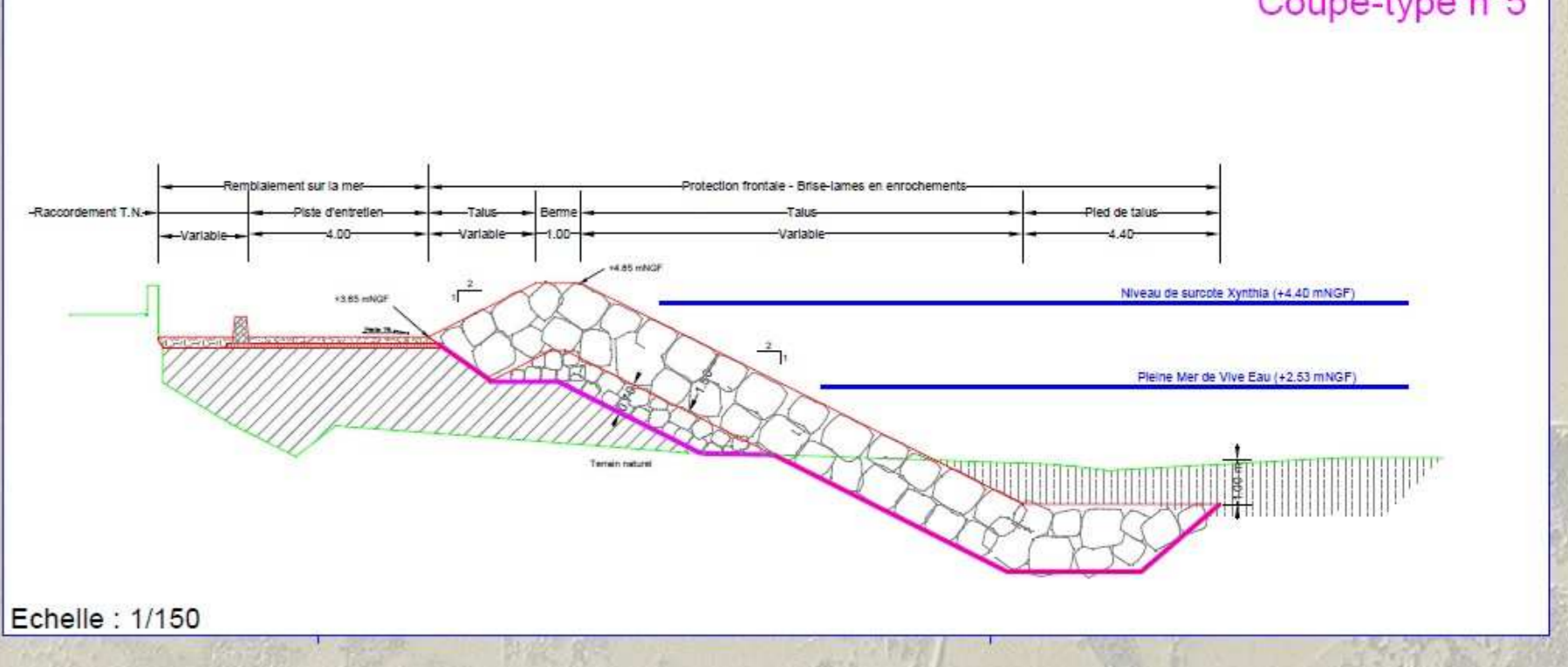
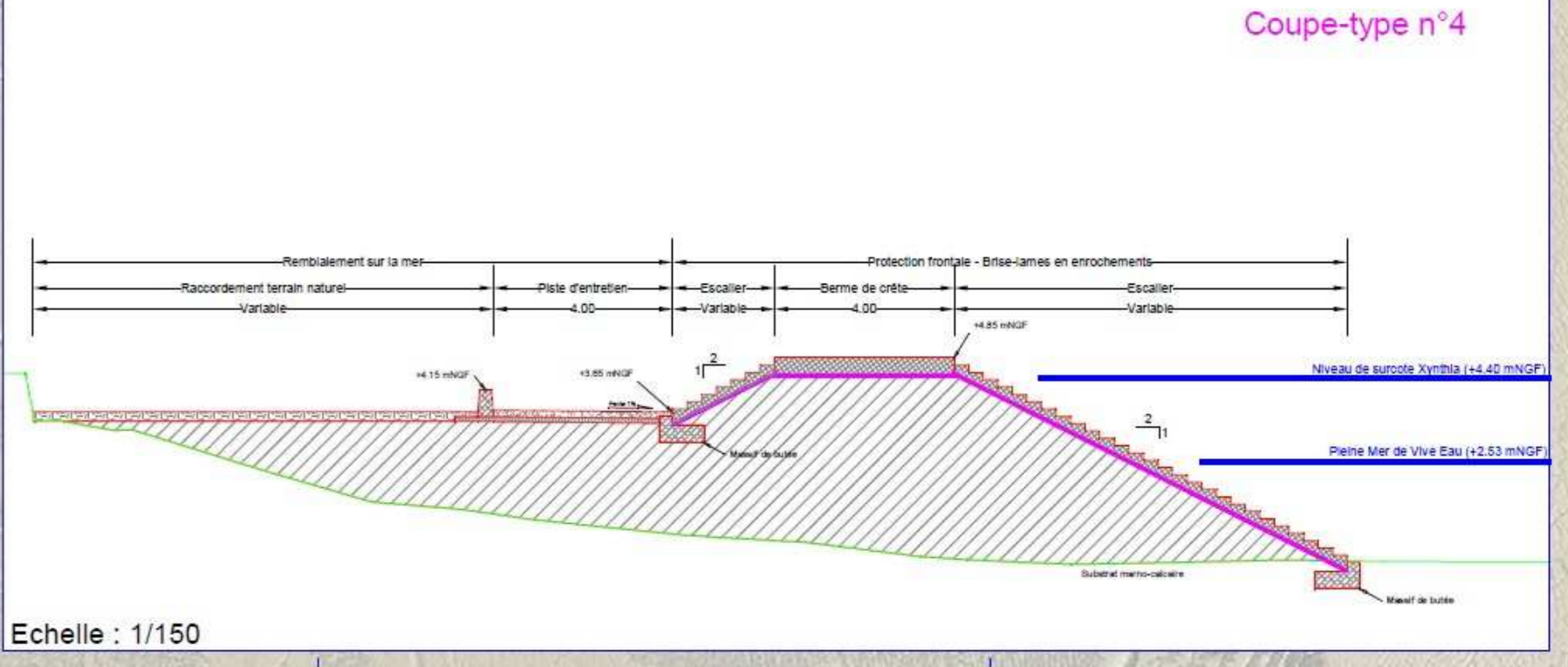
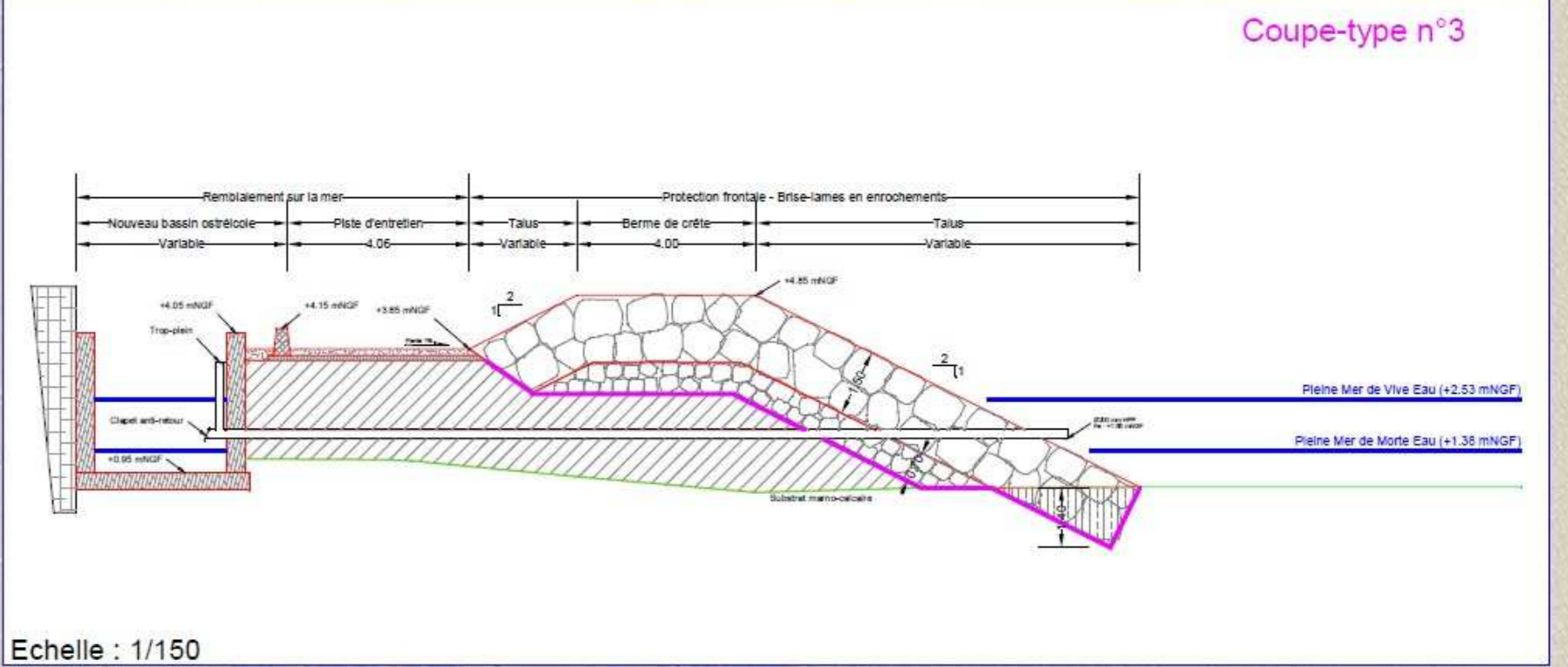
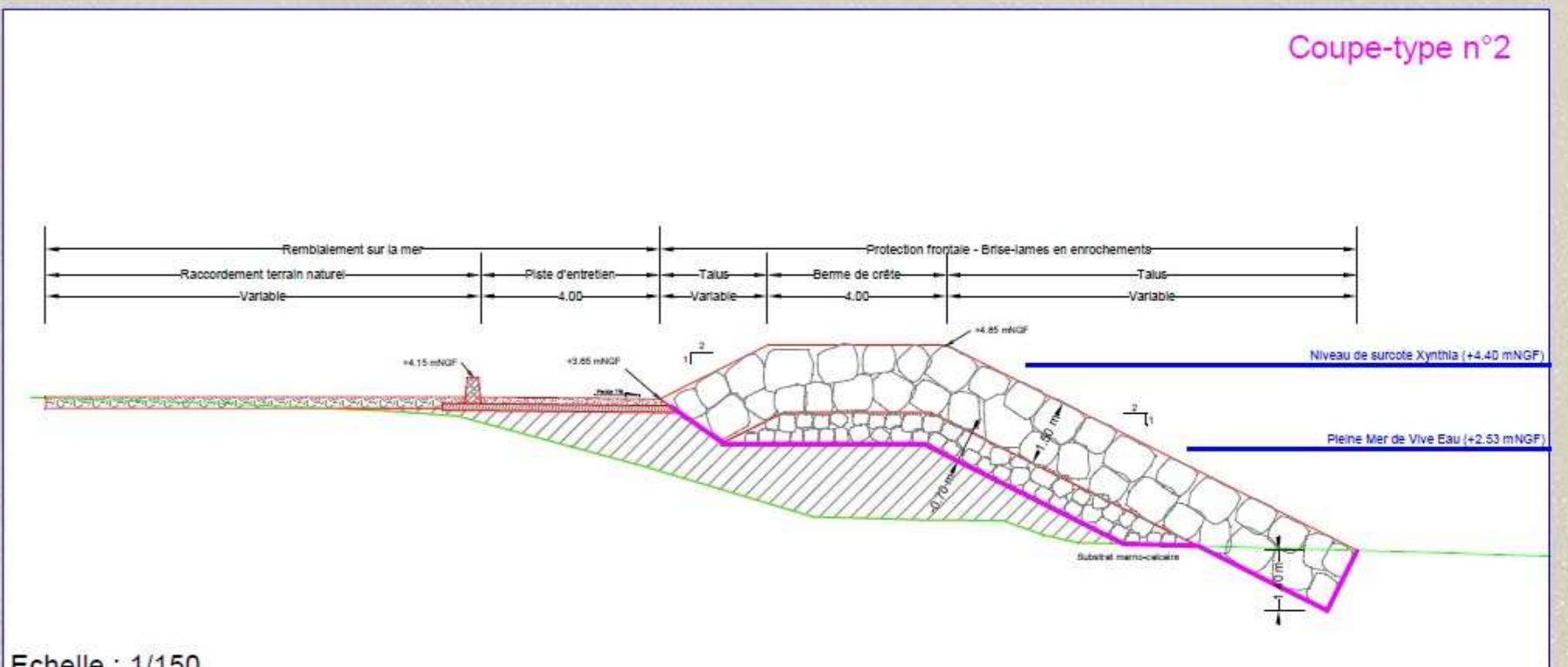
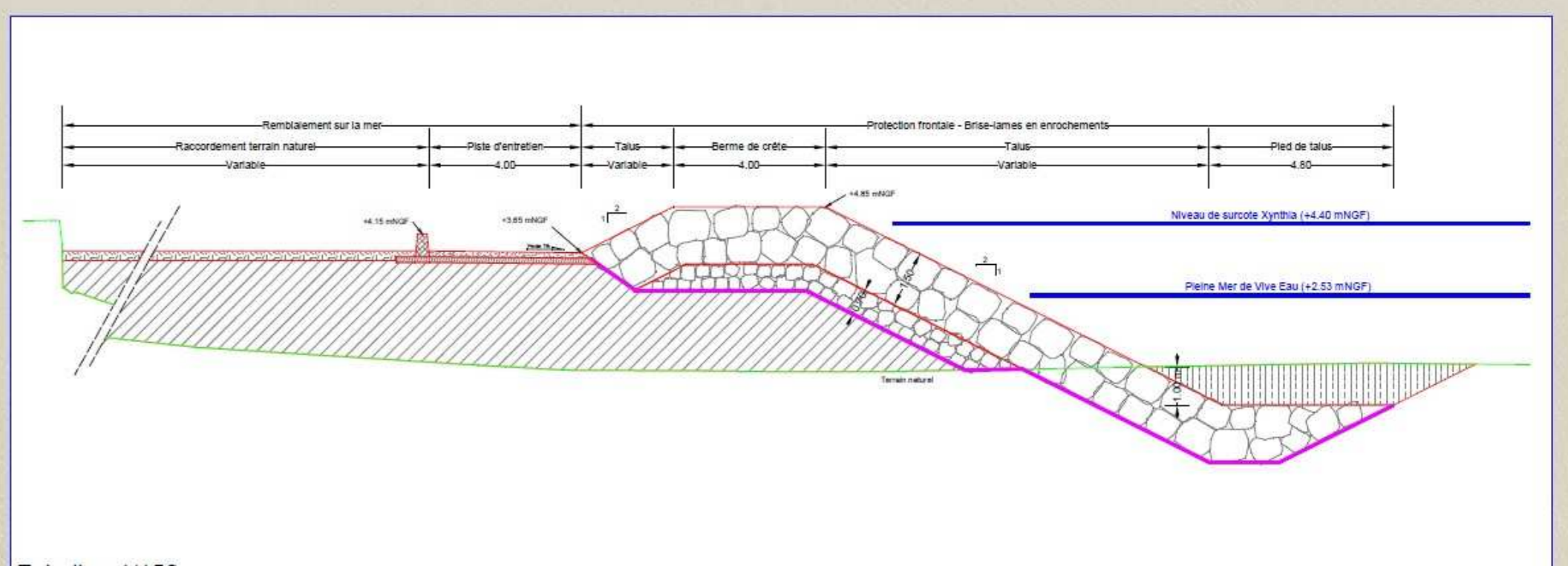













**Bassin ostréicole**  
 Longueur : 15,0 m  
 Largeur : 3,0 m  
 Profondeur : 3,0 m  
 Epaisseur des murs : 0,4 m  
 Capacité : 135 m<sup>3</sup>

**La Charente Maritime**  
 Département de la Charente Maritime

**Dispositif de défense contre la mer des zones sensibles à la submersion marine Fouras Système 2**

**Plan Masse Phase PRO**

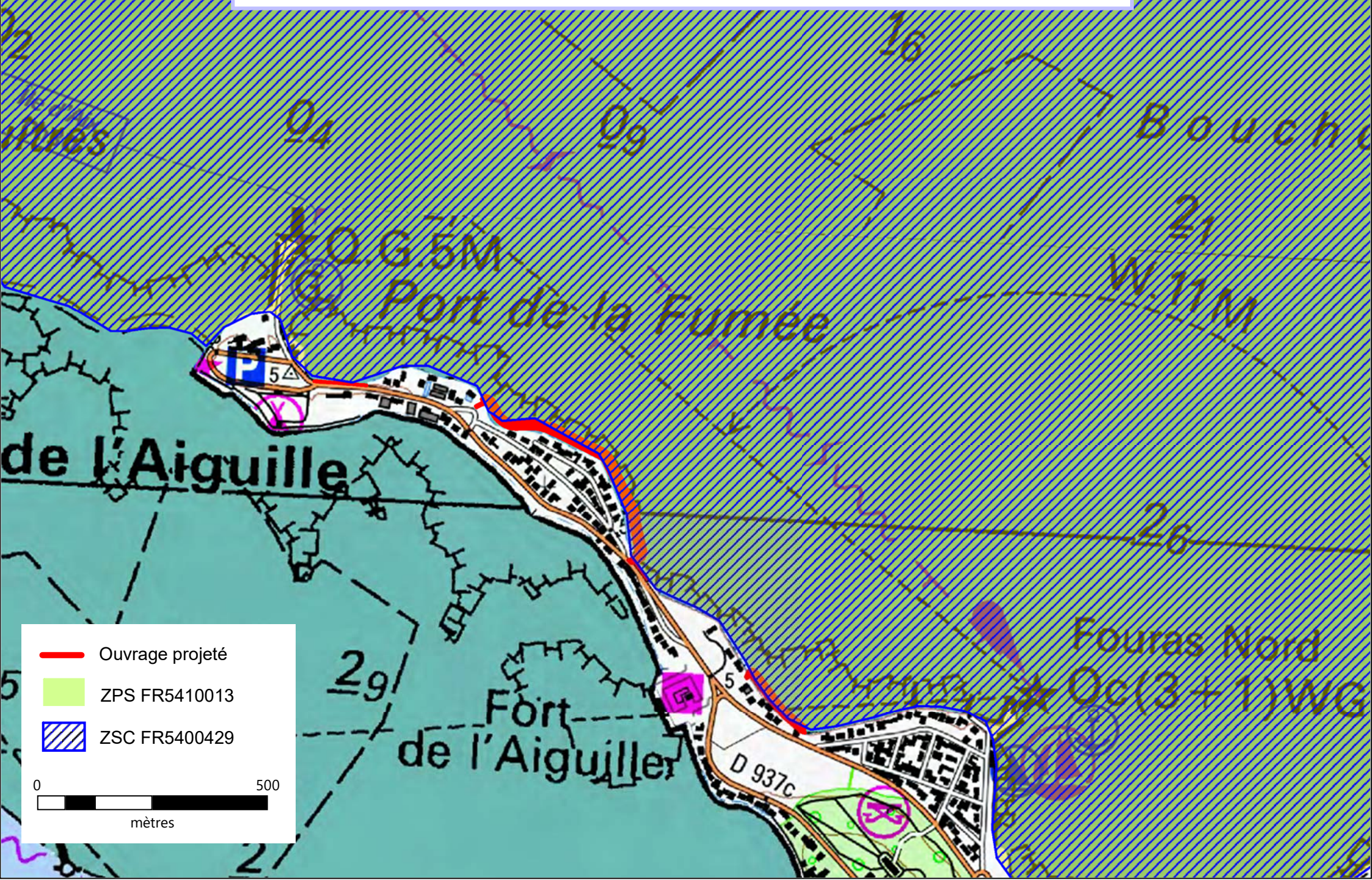
Indice	Date	Dressé par :	Contrôlé par :
0	12/08/2020	Michaël PELON	Marc MESSAGER


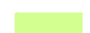

Echelle : 1/1000  
 Cellule : Prev. Inondations  
 Affaire : 3159

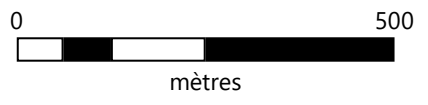
LEGENDE	
<b>Protection frontale</b>	<b>Aménagement arrière</b>
Bermes en enrochements Blocs doriques 1-3 T ou 0,3-1T selon secteurs	Piste d'entretien Béton. Largeur min 4,00m
Talus en enrochements Parties hors sol après remblaiement	Glacière en Béton Adhérent Béton C34/45. H 60cm. I 25cm
Mur de couronnement Béton C34/45. Ep. 50cm	Terre végétale Ep. 25cm
Accès piéton estran Escaliers 0,18/0,25m	Maçonneries existantes
Bassin ostréicole Ouvrage en béton	<b>Informations plan</b>
Limite de de talus	Localisation coupes-types
Bèche d'ancrage / pied de talus	<b>+4,20 mNGF</b> Altimétrie projet



# Zones Natura 2000 aux abords du projet

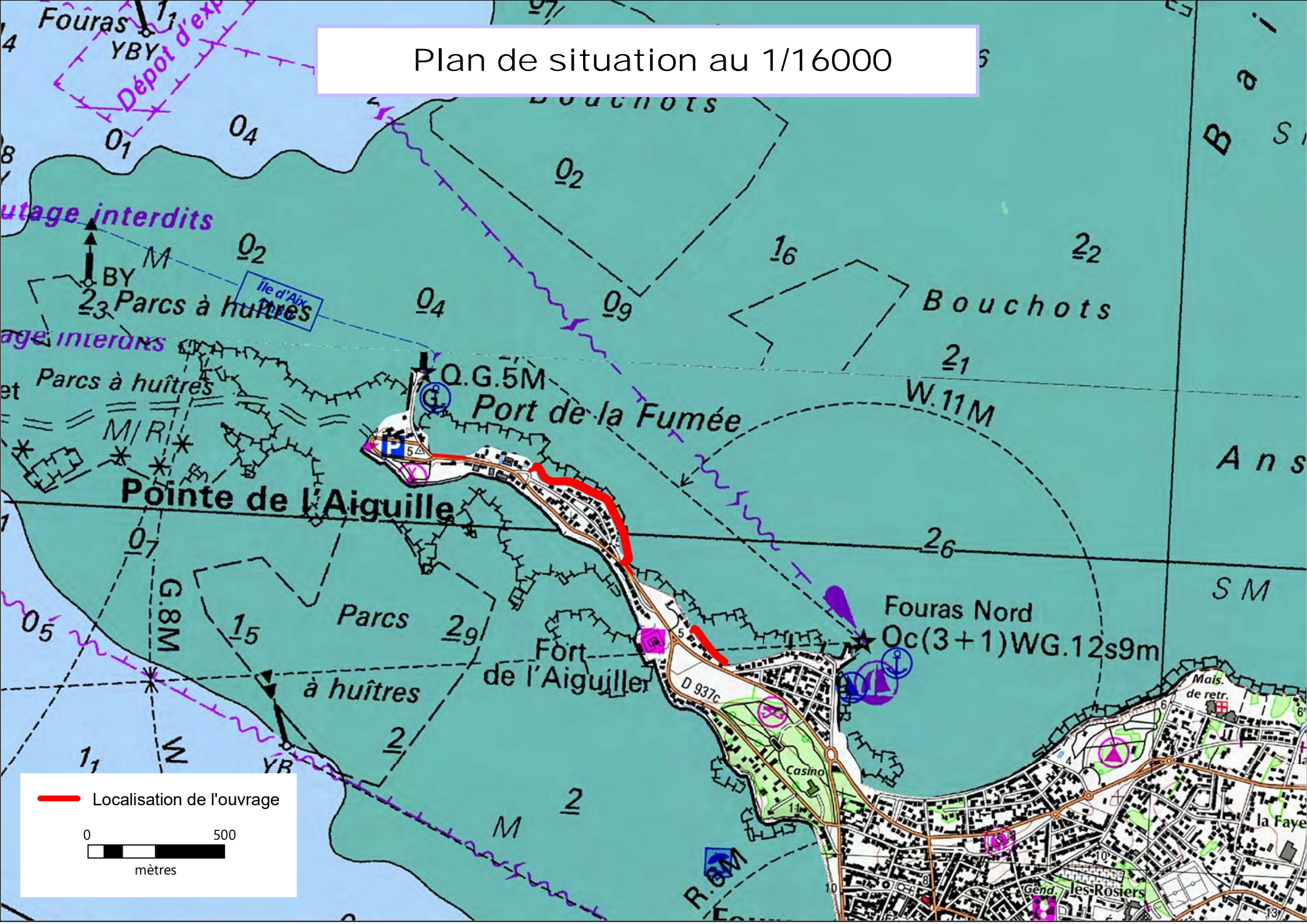


-  Ouvrage projeté
-  ZPS FR5410013
-  ZSC FR5400429





Plan de situation au 1/16000



— Localisation de l'ouvrage

